

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
11/03/99

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(Pour attribution)

MMES et MM les Directeurs des URCAM

(Pour information)

Réf. :

DGR n° 26/99

Plan de classement :

21						
----	--	--	--	--	--	--

Objet :

Adaptation des formulaires pour la période transitoire de passage à l'Euro (01.01.99 au 31.12.2001)

- S3204g " attestation annuelle d'activité salariée - secteur public ou collectivités locales "
- S3207a " attestation annuelle d'activité salarié - Départements d' Outre-Mer "
- S3604a " demande d'entente préalable pour grand appareillage valant bon de commande "
- S4150d " demande de liquidation d'une pension d'invalidité "
- S4151b " demande d'allocation supplémentaire du fonds spécial d'invalidité "
- S6202h " attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières A.T - M.P "

Pièces jointes :

1	3
---	---

Liens :

Ann.circ	DGR	37/91
Mod.circ	DGR	51/94
Mod.circ	DGR	35/91

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Martine TEILLEUX - Marie José BATAIS

Téléphone :

01/42/79/35/64 - 01/42/79/34/39

@

Direction de la Gestion du Risque

11/03/99

Origine :
DGR

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(Pour attribution)

MMES et MM les Directeurs des URCAM

(Pour information)

N/Réf. : DGR n° 26/99

Objet : Adaptation des formulaires pour la période transitoire de passage à l'Euro
(01.01.99 au 31.12.2001)

Je vous prie de trouver ci-jointes les maquettes des formulaires :

- S3204g " attestation annuelle d'activité salariée - secteur public ou collectivités locales "
- S3207a " attestation annuelle d'activité salariée - Départements d'Outre-Mer "
- S3604a " demande d'entente préalable pour grand appareillage valant bon de commande "
- S4150d " demande de liquidation d'une pension d'invalidité "
- S4151b " demande d'allocation supplémentaire du Fonds spécial d'invalidité "
- S6202h " attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières A.T.-M.P. "

adaptées au passage à l'Euro pour la période transitoire allant du 1er janvier 1999 au

31 décembre 2001.

Ces formulaires viennent d'être homologués sous les références :

Homolog et date arrêté	Cerfa impr	Cerfa Notice	Intitulés
S3204g	11172**01		“ attestation annuelle d'activité salariée - secteur public ou collectivités locales ”
S3207a	11173**01		“ attestation annuelle d'activité salariée - Départements d'Outre-Mer ”
S3604a	11164**01		“ demande entente préalable grand appareillage valant bon de commande ”
S4150d	11174**01	50531#01	“ demande de liquidation d'une pension d'invalidité ”
S4151b	11175**01		“ demande d'allocation supplémentaire du Fonds spécial d'invalidité ”
S6202h	11137**01	50287#01	“ attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières A.T.-M.P. ”

Les arrêtés paraîtront ultérieurement au journal officiel.

Les normes techniques (modèles en feuille à feuille ou en continu - cf fiches signalétiques jointes pour mémoire), procédures et circuits actuels restent en vigueur.

Ces six formulaires seront mis en ligne sur le serveur Admifrance.

REALISATION ET MISE EN PLACE

La mise en place de ces imprimés est immédiate. Ils seront utilisés jusqu'au 31 décembre 2001, les formulaires devant être revus pour le passage à l'Euro définitif au 1er janvier 2002.

L'UCANSS est chargée de la fabrication de ces formulaires (excepté pour le formulaire S3204 spécifique aux Départements d'Outre-Mer - ces caisses conserveront leur procédure habituelle de fabrication).

Les Caisses devront pourront s'approvisionner auprès de l' :

**UCANSS
Service " Achats et Marchés "
Boîte 45
33 avenue du Maine
75755 PARIS C.E.D.E.X. 15.**

Les Caisses qui désireraient faire fabriquer localement ces imprimés, pourront se procurer les films auprès de la :

**Sté GRAPHILABEL
6 boulevard Victor Lambert
B.P. 2767
51067 REIMS C.E.D.E.X.**

AUTORISATIONS D'EDITION INFORMATIQUE EN LIEU ET PLACE DES FORMULAIRES NATIONAUX

Afin de ne pas obliger les utilisateurs des formulaires administratifs équipés de matériels informatiques à devoir modifier totalement leurs logiciels, les formulaires n'ont été adaptés que pour le seul passage à l'Euro.

Si des utilisateurs ont obtenu de nos services l'autorisation d'éditer par informatique les formulaires nationaux, les caisses sont chargées de leur demander d'adapter leur logiciel aux nouveaux formulaires sans avoir à solliciter une nouvelle autorisation, les modifications étant minimales.

**La Responsable du Département
Règlementation et Information
Opérationnelle**

Yvette RACT

PJ - 6 maquettes + 7 fiches signalétiques (non intégrées dans la Base voir document papier)